



**Qualité des données
en assurance :
un enjeu réglementaire
et stratégique**

Janvier 2026

Sommaire

1

2026 : la QDD doit être efficiente, pas juste existante

2

Les 5 briques d'un dispositif complet-efficient-performant

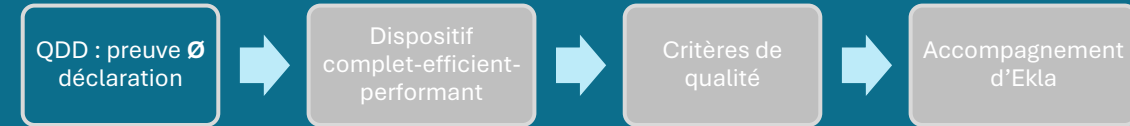
3

3 critères de QDD = 3 familles de contrôles

4

Comment Ekla vous accompagne

2026 : la QDD doit être efficiente, pas juste existante



*En 2026, la question n'est plus : "Avez-vous un dispositif QDD ?" mais :
"Votre dispositif est-il réellement efficient... et pouvez-vous le démontrer ?"*

Contexte réglementaire

Les obligations de **traçabilité**, **documentation** et **contrôles** se renforcent avec Solvabilité II, le RGPD et les attentes accrues de l'ACPR ;

Les données sont désormais un enjeu central pour le calcul prudentiel (provisions, SCR), le reporting réglementaire (QRT) et le pilotage stratégique des organismes ;

Les autorités insistent désormais sur la **capacité à démontrer** la qualité des données, pas seulement à la déclarer.

Ce que l'ACPR met en évidence

Si **92 % des organismes déclarent identifier le risque QDD**, une part significative estime encore que leur maîtrise reste insuffisante :

- Les contrôles de premier niveau souvent incomplets ou non formalisés ;
- **17 % n'ont jamais audité leur dispositif QDD**, révélant un cadre encore fragile ;
- Moins de la moitié des petits organismes disposent d'un dispositif réellement complet de suivi de la qualité des données.

De nombreux contrôles existent mais restent **non auditables**, faute de seuils explicites, de logs ou de traçabilité des corrections manuelles ;

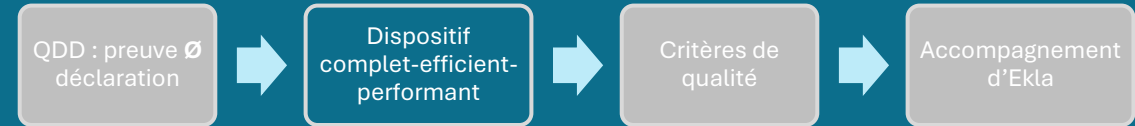
Le **data lineage (chaîne de traçabilité)** est souvent **partiel**, ce qui empêche de reconstituer les transformations menant aux chiffres prudentiels ;

Le **propriétaire de la donnée reste flou**, avec des arbitrages non documentés et des comités irréguliers, ce qui fragilise la gouvernance ;

Ces limites se traduisent par des **écarts de provisions**, des **anomalies QRT**, des **décisions biaisées** et une **pression accrue du superviseur**.

Ce que nous observons sur le terrain

Les 5 briques d'un dispositif complet-efficient-performant

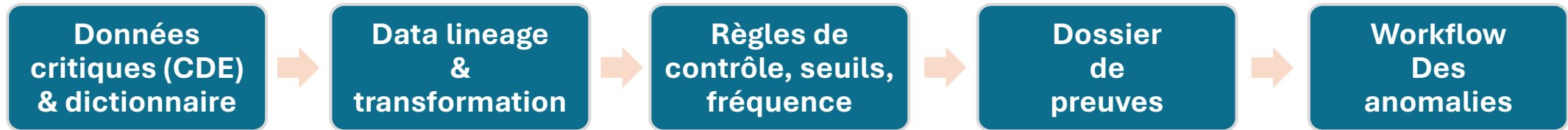


*Un dispositif complet-efficient-performant est celui qui définit son **périmètre**, trace le **cheminement des données**, contrôle chaque **étape** et justifie systématiquement les **preuves** et les **anomalies**.*

Un dictionnaire clair définit le périmètre prudentiel : les données nécessaires à la production des états financiers, leur définition, leurs propriétaires et leur criticité. C'est la base d'un dispositif maîtrisé.

Les règles doivent être documentées, assorties de tolérances explicites et intégrées dans un calendrier d'exécution cohérent avec les exigences réglementaires, et restituées via des indicateurs consolidés (taux de qualité, tableaux de bord, alertes).

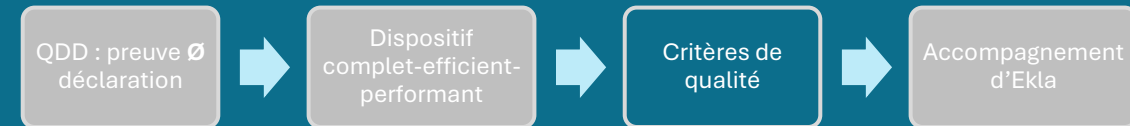
Chaque anomalie doit suivre un parcours complet - détection, qualification, correction, clôture - avec une justification des dérogations et une traçabilité complète.



Le mapping des données, depuis la source jusqu'aux usages prudentiels, doit être documenté et versionné pour permettre une reconstitution fiable des traitements.

L'ensemble des preuves (logs, comptes rendus de revue, décisions de comités, versions des règles) doit être centralisé pour répondre efficacement à un audit interne ou ACPR.

3 critères de QDD = 3 familles de contrôles



Un critère n'a de valeur que s'il est prouvable

*Solvabilité II (art. 48 & 82) impose l'exhaustivité, l'exactitude et la pertinence, et l'ACPR attend désormais la **démonstration** de ces critères. La qualité repose sur des règles explicites, des seuils formalisés, des logs horodatés et un responsable identifié.*

Exhaustivité

- Prouver que rien ne manque

Les réconciliations de périmètre (contrats, sinistres, positions) doivent démontrer que toutes les données attendues sont présentes ;
Les contrôles de complétude doivent vérifier les champs clés et les valeurs manquantes, avec des seuils d'acceptation clairement définis ;
Les preuves attendues incluent des **logs horodatés**, des **écarts justifiés** et des **règles versionnées**.

- Pourquoi ?

Sans **exhaustivité**, les calculs actuariels peuvent être biaisés, car des données manquantes altèrent la représentativité et la cohérence des résultats.

- Exemples :

Une **base de sinistres** doit inclure tous les événements liés à la période pertinente, sans laisser de dossiers ou périodes incomplets.

Exactitude

- Prouver que les données sont justes

Les contrôles de cohérence métier (bornes, invariants, relations) doivent confirmer la validité des données ;
Les réconciliations de montants (compta ↔ actuariat) doivent être documentées avec des tolérances explicites ;
Les preuves reposent sur des **résultats tracés**, des **validations formelles** et une **documentation claire**.

- Pourquoi ?

Des **données erronées** génèrent des **calculs incorrects**, faussant les provisions, les ratios de solvabilité et le pilotage stratégique. Elles minent la **confiance** des décideurs et des régulateurs.

- Exemples :

Mettre en place des points de **validation automatisés et manuels réguliers**.

Pertinence

- Prouver que les données sont adaptées à l'usage prudentiel

Le data lineage doit relier chaque champ à ses transformations et à ses usages (BE, SCR, QRT, IFRS17) ;
Les règles de dérogation et les arbitrages doivent être tracés et justifiés par les responsables ;
Les preuves incluent un **mapping d'usage**, des **décisions de comités** et une **documentation des arbitrages**.

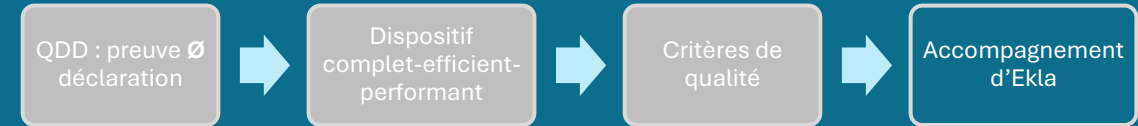
- Pourquoi ?

Elle **optimise les ressources**, améliore la **clarté des analyses** et **réduit les risques d'erreur** liés à des données non pertinentes ou mal adaptées au contexte. Les données non pertinentes peuvent fausser les modèles ou les reportings.

- Exemples :

Ne pas inclure dans un calcul financier des données relatives à des **risques hors périmètre**

Comment Ekla vous accompagne



EKLA vous aide à rendre votre QDD robuste, traçable et prouvée

Cadrage & Priorisation

Nous cartographions vos flux et usages prudentiels, identifions les écarts par rapport aux attentes ACPR/EIOPA et définissons un plan d'actions et une gouvernance adaptée à votre maturité.

Nous clarifions les responsabilités (data owners, contributeurs, contrôleurs) et priorisons les chantiers selon les risques, les enjeux réglementaires et vos contraintes opérationnelles.

Renfort expert (production / validation)

Nous sécurisons vos clôtures Solvabilité II, IFRS17 ou inventaire en renforçant vos équipes sur les étapes critiques : alimentation, contrôles, justification des écarts, documentation.

Nous garantissons la reproductibilité des traitements, fiabilisons les contrôles clés et assurons une passation complète et documentée vers vos équipes pour une montée en autonomie durable.

Mise en robustesse & Industrialisation

Nous industrialisons vos contrôles (Python/SQL), mettons en place des tableaux de bord, des workflows d'anomalies et des indicateurs de pilotage pour suivre la qualité des données dans le temps.

Nous constituons un référentiel de preuves complet (logs, règles, décisions, versions) afin de fiabiliser vos démonstrations lors d'audits internes ou ACPR et de réduire la dépendance aux experts.

Sources :

- 1.Directive Solvabilité II (Pilier 2, Gouvernance et qualité des données) — Articles clés notamment 40 à 50, 48, 82 :
<https://acpr.banque-france.fr/fr/reglementation/focus-sur-la-reglementation/assurance/solvabilite-ii/pilier-2-la-gouvernance>
- 2.Notice de l’ACPR sur les exigences qualité des données Solvabilité II (2023) :
https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/media/2023/12/01/20231201_notice_qdd_s2.pdf
- 3.Article et analyse Institut des Actuaire sur la qualité des données en assurance sous Solvabilité II :
<https://www.institutdesactuaire.com/magazine/article/solvabilite-ii-la-qualite-des-donnees-un-chantier-crucial/2249>
- 4.EIOPA - Orientations relatives au système de gouvernance (soutien à la mise en œuvre de Solvabilité II) :
https://www.eiopa.europa.eu/document/download/26a64164-1ffa-44e7-b9f4-f00859bbdbb6_fr?filename=Guidelines+on+System+of+Governance
- 5.RGPD - Texte officiel et principes (pour la protection et la qualité des données personnelles) :
<https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>
- 6.Règlement européen Data Governance Act (DGA), cadre complémentaire sur gouvernance et partage sécurisé des données :
<https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/data-governance-act>



<https://ekla.consulting/>



contact@ekla.consulting

ekla
CONSULTING